

C.A.P Préparation et réalisation d'ouvrages électriques



Le titulaire de ce CAP intervient en tant qu'électricien dans les secteurs du *transport*, de la distribution, des équipements et installations électriques.

Il installe, met en service, entretient et répare des ouvrages électriques, principalement en basse tension (domaine B,T,A : en dessous de 500 V en alternatif et de 750 V en continu). Il intervient, sous la responsabilité d'un chargé de travaux, sur les installations de logements individuels ou collectifs, de bâtiments industriels, d'immeubles de bureaux, de réseaux de distribution...

Exemple(s) de métier(s):

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec une mention complémentaire (MC) ou en 2 ans en bac pro, BP ou avec le diplôme de monteur technicien en réseaux électriques.

Poursuite d'études conditionnelle

Exemples de formations poursuivies :

- CAP Installateur thermique
- MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- MC Maintenance en équipement thermique individuel
- MC Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques
- MC Sécurité civile et d'entreprise
- Bac pro Systèmes électroniques numériques
- Bac pro Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques
- Bac pro Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques
- BP Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air
- BP Installations et équipements électriques
- BP Métiers de la piscine
- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire

- Ministère(s) de Tutelle : ministère chargé de l'Éducation nationale
- Nature du diplôme : diplôme national ou diplôme d'État
- Durée de la formation : 2 ans
- Niveau terminal d'études : CAP ou équivalent